



2 juillet 2024

## **Crues des cours d'eau latéraux et du Rhône**

### **Fonctionnement de plusieurs stations d'épuration impacté et première évaluation environnementale sur le site industriel de Sierre**

**A la suite des récentes intempéries le Service de l'environnement (SEN) a procédé à un premier point de situation auprès des exploitants des stations d'épuration (STEP) valaisannes. Si la grande majorité d'entre elles n'ont subi aucun ou très peu de dégâts, sept STEP situées dans les secteurs les plus touchés par les inondations ne sont plus en mesure de fonctionner. Une coordination est assurée entre les autorités et les exploitants concernés pour rapidement garantir un retour à la normale ou mettre en œuvre des solutions alternatives. Afin de limiter des atteintes aux cours d'eau, le canton appelle la population à adapter son comportement et à ne déverser aucune substance synthétique dans les canalisations. Une page d'information dédiée au suivi de la situation est activée sur le site du SEN. Ce dernier a également procédé à une première évaluation du site industriel de Sierre sous l'angle du danger de pollution. Il n'y a pas eu d'épanchement significatif de produits dangereux pour les eaux et aucune atteinte aiguë à l'environnement n'est constatée.**

Afin de déterminer l'impact des intempéries sur les stations d'épuration valaisannes (STEP), le Service de l'environnement (SEN) a effectué un premier point de situation avec les exploitants. Sept STEP ou leurs réseaux d'eaux usées, situés dans les secteurs directement affectés par les inondations ont subi des atteintes importantes. Il s'agit de Sierre-Noës, Saastal, Zermatt, St. Niklaus, Anniviers, Evolène et la Vallée de Conches. Les STEP de Sierre-Noës et Saastal font notamment état de nombreux dégâts et se retrouvent à l'arrêt pour une durée indéterminée. Dans d'autres régions, les canalisations ont été endommagées ce qui empêche l'acheminement et le traitement des eaux usées. Les autorités cantonales, communales et les exploitants concernés sont à pied d'œuvre pour trouver le plus rapidement possible des solutions de remplacement (p. ex. pompes provisoires, etc.). Le SEN a activé une page Internet avec une carte ainsi que des informations à l'adresse [vs.ch/etat-step](https://vs.ch/etat-step).

Les eaux usées ne pouvant actuellement pas être traitées par des STEP se retrouvent dans les cours d'eau latéraux et le Rhône. Afin de limiter au maximum les atteintes aux eaux de surface, le canton appelle la population concernée à adopter provisoirement de nouvelles pratiques pour protéger les eaux. Il s'agit notamment de mettre le papier toilette à la poubelle et éviter autant que possible tout autre apport de matières, même biodégradables dans les cuvettes et éviers. Il est également conseillé de nettoyer l'huile d'une poêle à frire avec un papier ménage sec avant de la laver ou de ne pas ajouter de l'huile dans l'eau de cuisson des pâtes, etc.

Le canton rappelle de manière générale qu'aucune substance synthétique ne doit être déversée dans les canalisations. Ainsi les trois règles simples devraient être



respectées: 1. Pour les soins corporels, la lessive et le ménage, choisir des produits entièrement biodégradables. 2. Renoncer aux produits comme les désodorisants, les adoucissants, l'eau de Javel et les blocs WC. Pour déboucher les canalisations, utiliser un moyen mécanique comme une ventouse, un furet ou de grands gants de ménage. 3. Si l'utilisation de produits s'avère nécessaire, doser au plus juste. Les quantités recommandées des produits peuvent souvent être réduites tout en obtenant de très bons résultats.

Afin de réaliser une première évaluation du site industriel de Sierre sous l'angle de la pollution des eaux, le SEN s'est rendu sur place dimanche et lundi. Il a pu constater qu'aucun épanchement significatif de produits dangereux pour les eaux n'était survenu durant l'inondation. Selon les informations disponibles, aucune atteinte aiguë à l'environnement n'est identifiée. Un suivi est mis en place dans le cadre des pompages nécessaires pour dégager le site des matériaux déposés lors de l'inondation. Le SEN observe également la situation dans le cadre de sa surveillance normale de la qualité des eaux en aval du site industriel.

**Personne de contact**

**Yves Degoumois**, adjoint de la cheffe du Service de l'environnement, 076 409 39 92